

Questions orales

M. Munro (Esquimalt-Saanich): Monsieur l'Orateur, étant donné que la non-application des règlements a causé des pertes de vies et non seulement de bateaux, le ministre de la Justice mettra-t-il la Chambre au courant de la correspondance qu'il a échangé avec les autorités de la Colombie-Britannique au sujet de ce rapport et, en particulier, au sujet du conflit entre les compétences fédérale et provinciale en ce qui a trait à la flotte de pêche, parce que ces conflits de compétence entravent l'application des règlements provinciaux relatifs à la réparation des accidents du travail.

M. Lang: Monsieur l'Orateur, c'est là une autre question qui intéresse les pêcheurs et ils sont intéressés s'ils sont assujettis à deux séries de règlements et que chacune leur impose des normes différentes. C'est pourquoi nous avons entamé des discussions avec le ministre provincial intéressé. Nous allons chercher à coordonner les règlements de façon à éliminer tout chevauchement, et cela en plus de régler la question de compétence constitutionnelle.

* * *

LES PÊCHES

LE REMPLACEMENT DU PATROUILLEUR «CAPE FRIELS»—LES INTENTIONS DU GOUVERNEMENT

M. Jack Marshall (Humber-Saint-Georges-Sainte-Barbe): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre d'État chargé des Pêcheries. Par suite de la perte du patrouilleur *Cape Friels*, qui jouait un si grand rôle en ce qui concerne la patrouille des zones de pêche ainsi que la surveillance et le sauvetage aéro-maritimes, le ministre s'est-il assuré auprès de ses collègues du ministère des Transports si le *Cape Friels* sera remplacé aussi tôt que possible? Quelle mesure va-t-on prendre à cet égard?

L'hon. Roméo LeBlanc (ministre d'État (Pêches)): Monsieur l'Orateur, nous avons un bateau qui remplace le *Cape Friels* actuellement. Nous cherchons à remplacer de façon permanente le bateau qui a été perdu. Tandis que je suis debout, je voudrais rendre hommage aux forces armées. C'est un de leurs avions qui a repéré les survivants et qui, au risque de ses occupants, est demeuré tout près de l'embarcation de sauvetage jusqu'à la prise en charge des survivants.

Des voix: Bravo!

LE PROJET D'EXPANSION DES STATIONS DE SAUVETAGE—LES INTENTIONS DU GOUVERNEMENT

M. Jack Marshall (Humber-Saint-Georges-Sainte-Barbe): Monsieur l'Orateur, je reconnais le fait que l'avion dépisteur de sauvetage air-mer de Saint-Jean a été le premier à porter secours dans cet incident. Le ministre peut-il nous dire ce qu'on projette de faire pour intensifier la surveillance de sauvetage air-mer, particulièrement en ce qui touche les stations et les embarcations de sauvetage qui n'ont pas la possibilité, semble-t-il, d'appréhender ou d'intercéder?

L'hon. Roméo LeBlanc (ministre d'État (Pêches)): Monsieur l'Orateur, les divers ministères intéressés—Transports, Défense, Environnement pour ce qui a trait aux conditions atmosphériques, Pêches et autres—travaillent ensemble. Nous collaborons pour réaliser la coordination nécessaire. Le gros du travail consiste à conjuguer les efforts du personnel des bureaux régionaux; c'est sur cet aspect que nous faisons présentement porter une grande partie de nos efforts.

[M. Lang.]

LES TRANSPORTS

LA RUMEUR DE FERMETURE DE CERTAINS BUREAUX D'ENREGISTREMENT DE NAVIRES SUR LA CÔTE OUEST—LES INTENTIONS DU GOUVERNEMENT

M. Hugh A. Anderson (Comox-Alberni): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au ministre des Transports. Le *Province* de Vancouver du 18 mars signale que le bureau d'enregistrement des navires de Vancouver devait rester ouvert, mais que le bureau de douanes de Prince-Rupert et les autres bureaux de douanes ne feraient plus l'immatriculation des navires. Le ministre pourrait-il nous dire s'il y a eu un changement dans la politique prévue aux termes du Bill C-61, puisque, lors de son étude en comité, on avait dit que les bureaux de douanes comme ceux de Port Alberni et de Prince-Rupert continueraient d'immatriculer les navires?

L'hon. Otto E. Lang (ministre des Transports): Non, monsieur l'Orateur, il n'y a pas eu de changement de politique. Il y a peut-être eu un malentendu puisque certains bureaux seront désignés comme bureaux des registraire adjoints à côté du bureau du registraire du bureau central d'enregistrement. Notre politique est encore de recevoir des documents et d'offrir ces services dans divers bureaux de douanes.

* * *

[Français]

LES PORTS

ON PROPOSE LA RÉPARATION DE CERTAINS QUAIS SUR LE FLEUVE—ON PROPOSE LA SIGNATURE D'UNE ENTENTE AVEC LE QUÉBEC

M. Adrien Lambert (Bellechasse): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question à l'honorable ministre des Travaux publics.

Étant donné qu'un organisme est chargé de négocier avec le gouvernement de la province de Québec l'abandon par le gouvernement fédéral de certains quais situés le long du fleuve Saint-Laurent, est-ce que le ministre pourrait dire à la Chambre si les négociations qui sont en cours progressent ou si elles sont à un point mort? Si on ne progresse pas, est-ce que le ministre pourrait dire à la Chambre s'il décidera enfin de consacrer les deniers nécessaires pour l'entretien de ces quais qui, en somme, sont encore utiles au public.

L'hon. C. M. Drury (ministre des Travaux publics): Monsieur le président, je dois dire à l'honorable député que cette question est du ressort de mon collègue le ministre des Transports. Il s'agit de quais pour les traversiers pour passagers, et cela est sous la responsabilité du ministre des Transports.

M. Lambert (Bellechasse): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question supplémentaire.

Étant donné que le ministre des Transports est un des collègues du ministre des Travaux publics, puis-je demander au ministre de communiquer avec le ministre des Transports, afin qu'il y ait une entente qui soit signée le plus tôt possible avec la province de Québec, de façon à ce que ces quais soient bien entretenus et que le gouvernement de la province de Québec, s'il accepte ces quais, qu'il en prenne la responsabilité le plus tôt possible, afin qu'ils ne deviennent pas inutilisables d'ici quelques mois?